

Partie 3 :

Le Bassin parisien : un territoire peu attractif pour les retraités

Des retraités moins présents au sein du Bassin parisien, particulièrement en Île-de-France

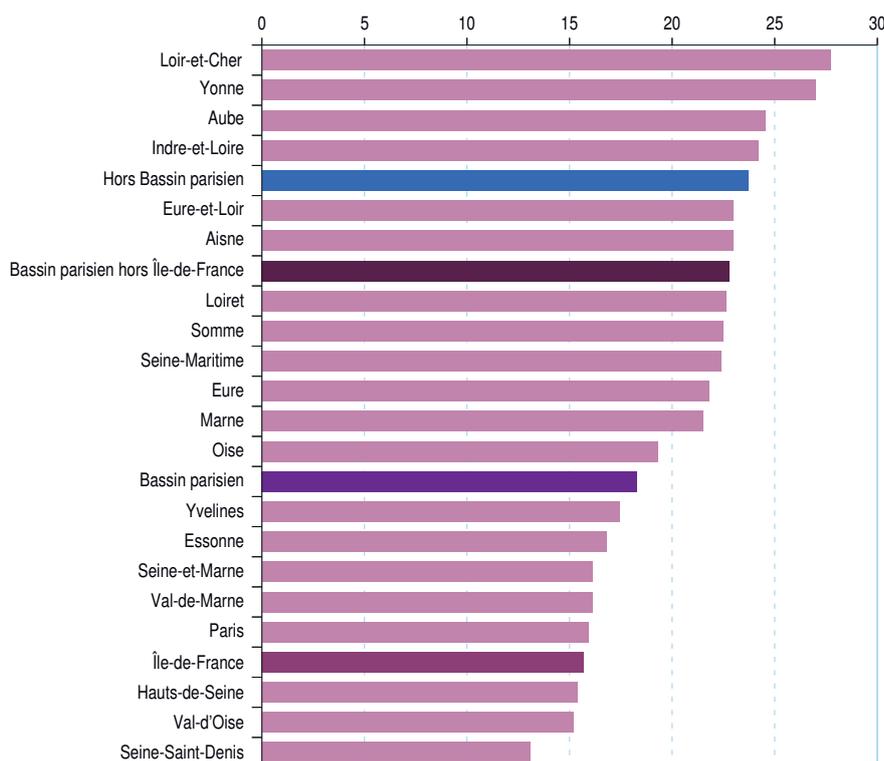
En 2015, 3 506 000 retraités (*définitions*) âgés de 55 ans ou plus résident dans le Bassin parisien et représentent 18 % de la population de ce territoire (*figure 21*). Les retraités y sont relativement moins présents que dans le reste de la France métropolitaine, où ils constituent près du quart de la population. En effet, la population du Bassin parisien tend à se renouveler plus rapidement, sous l'impulsion d'une plus forte natalité, d'un solde migratoire particulièrement positif sur les classes d'âge correspondant aux périodes d'études, et sensiblement négatif sur les âges correspondant aux départs en retraite (*pour en savoir plus*). Mais alors que l'ensemble de la population du Bassin parisien apparaît relativement jeune en comparaison de celle du reste de la France, les retraités qui y résident ne se démarquent pas en ce sens. L'âge médian des retraités du Bassin parisien est équivalent à celui des autres retraités (71 ans). Comme au niveau national, deux sur cinq sont âgés de 75 ans ou plus.

La sous-représentation des retraités est toutefois moins marquée dans la partie non francilienne du Bassin parisien où leur poids dans la population rejoint celle du reste de la France métropolitaine (23 % contre 24 %). Les retraités du Bassin parisien sont particulièrement présents à la bordure ouest et sud du territoire. Ces territoires épousent la partie septentrionale de la « diagonale des faibles densités », dans lesquels la population apparaît globalement plus âgée. Ainsi, dans les départements du Loir-et-Cher et de l'Yonne, les retraités représentent plus d'un habitant sur quatre.

À l'opposé, ils constituent moins d'un sixième de la population de l'Île-de-France. Les Franciliens appartiennent plus souvent à des catégories socio-professionnelles dont les périodes d'activité sont plus longues, et les départs en retraite plus tardifs. Parmi ceux d'entre eux âgés de 55 ans ou plus, 42 % sont ou étaient cadres ou d'une profession intermédiaire contre 26 % dans le reste du Bassin parisien et 28 % dans le reste de la France métropolitaine. De ce

21 Des retraités moins présents, notamment en Île-de-France

Part des retraités de 55 ans ou plus dans la population, par département (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2015 – exploitation complémentaire

fait, les personnes âgées de 55 à 74 ans sont plus souvent en emploi en Île-de-France que dans les autres régions, avec des écarts de taux d'activité supérieurs à 10 points entre 60 et 64 ans.

Au cours de la période récente, la présence des retraités a progressé dans tous les départements du Bassin parisien à l'exception de ceux de la Seine-Saint-Denis (*figure 22*). Cette présence s'est surtout renforcée dans les départements de l'Eure, de l'Aisne et de la Marne (+ 1,2 point). Globalement, la présence des retraités se renforce au sein des départements où elle était la plus affirmée en 2010, principalement dans les départements non franciliens, avec quelques exceptions notables : le Loiret et le Loir-et-Cher.

Des comportements de mobilité selon l'âge qui diffèrent des retraités du reste de la France

Comme ceux du reste de la France métropolitaine, les retraités du Bassin parisien constituent une population peu sujette à la mobilité résidentielle. En 2015, sur un an, seulement 4 % d'entre eux ont déménagé, une proportion similaire au niveau national. Les mobilités résidentielles sont plus fréquentes pour les « jeunes » retraités, avant 65 ans, plus occasionnelles autour de 75 ans, puis redeviennent plus fréquentes après 85 ans (*figure 23*). Les comportements de mobilité des retraités du Bassin parisien, notamment d'Île-de-France, diffèrent quelque peu des autres retraités : ils apparaissent plus mobiles avant 75 ans, notamment dans la période qui suit les départs

en retraite, et un peu moins mobiles aux âges plus avancés.

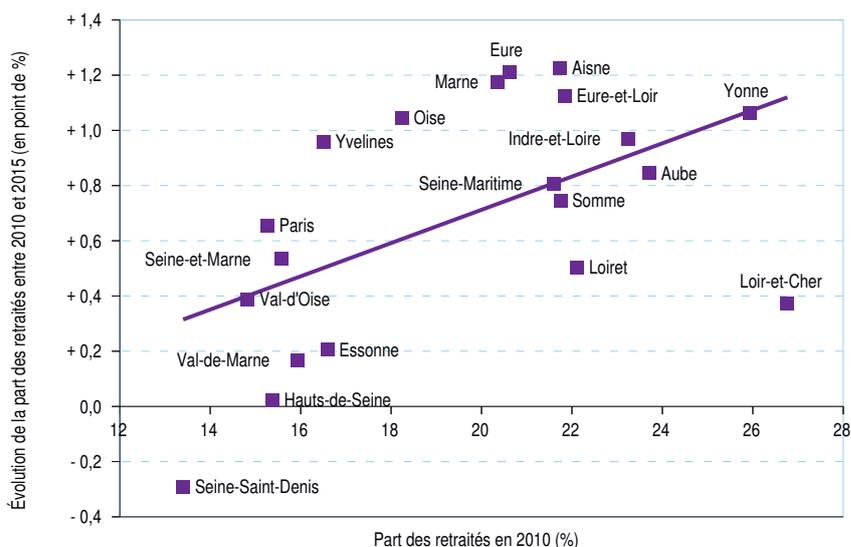
Si, comme dans le reste de la France métropolitaine, les mobilités résidentielles des retraités du Bassin parisien sont principalement des mobilités « de proximité », elles le sont dans une plus courte majorité. En 2015, 55 % des mobilités s'effectuent au sein du département de résidence pour les retraités parisiens contre les trois quarts pour les non parisiens. Un tiers des retraités mobiles originaires du Bassin parisien (et même 40 % de ceux originaires d'Île-de-France) quittent leur région d'origine contre seulement un sur sept dans le reste de la France. Lorsqu'ils déménagent, les retraités du Bassin parisien migrent ainsi sur de plus longues distances. En moyenne, 130 km séparent le point d'origine du point d'arrivée contre 75 km pour les retraités mobiles non originaires du Bassin parisien. Les mobilités sur des distances courtes, inférieures à 50 km, sont nettement moins fréquentes, alors qu'elles constituent la majorité pour les retraités non parisiens.

Les échanges internes largement dominés par les départements franciliens

En 2015, 23 800 retraités ont changé de département de résidence au sein du Bassin parisien. Ces mouvements internes représentent 17 % des mobilités des retraités et sont dominés par les relations entre départements franciliens avec la moitié des flux qui sont réalisés au sein de l'Île-de-France. Ils sont le plus souvent orientés du centre vers la périphérie. Ainsi, 2 100 retraités originaires de la capitale se sont installés dans la petite couronne contre 1 000 à suivre le chemin inverse (figure 24). En outre, 85 % des migrations des retraités impliquent un département francilien, qu'il soit en point de départ ou d'arrivée. Les mouvements au sein de l'Île-de-France sont fréquemment le fait de retraités de 75 ans ou plus qui s'établissent en périphérie, où l'offre d'hébergement en institutions pour personnes âgées dépendantes est en partie moins coûteuse et moins saturée qu'en Île-de-France. Ce sont également d'anciens cadres ou professions intermédiaires qui migrent alors plus souvent vers le nord-ouest de l'Île-de-France. Les flux sortant les plus importants de l'Île-de-France dans son ensemble sont à destination de l'Eure (750), de l'Yonne (710) et de l'Oise (700). En dehors de l'Île-de-France, quelques flux significatifs et relativement équilibrés apparaissent entre départements voisins, notamment entre l'Eure et la Seine-Maritime (330 du premier vers le second / 380 du second vers le premier), entre l'Oise et la Somme (190 / 100), ou entre l'Aisne et la Marne (130 / 130).

22 Une présence des retraités qui s'est renforcée au cours de la période récente

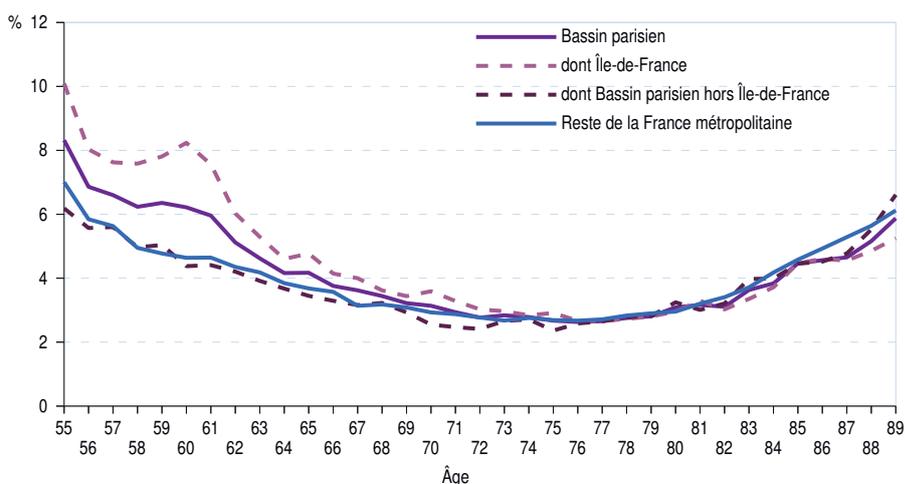
Évolution de la part des retraités dans la population entre 2010 et 2015



Sources : Insee, Recensement de la population 2010 et 2015 – exploitations complémentaires

23 Les retraités du Bassin parisien sont plus mobiles avant 75 ans

Taux de mobilité par âge, selon la zone géographique de résidence (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2015 – exploitation complémentaire

24 Des flux plus souvent orientés du centre vers la périphérie

Migrations résidentielles des retraités sur un an au sein du Bassin parisien, entre grands ensembles géographiques

		Lieu de résidence			
		Paris	Petite couronne	Grande couronne	Autres départements du Bassin parisien
Lieu de résidence un an auparavant	Paris	-	2 130	1 220	1 080
	Petite couronne	1 020	-	2 980	2 000
	Grande couronne	820	1 580	-	2 940
	Autres départements du bassin parisien	390	590	1 120	-
	Autres départements de France métropolitaine	2 340	2 360	3 010	6 310

Note de lecture : les cellules coloriées de façon similaire concernent les flux de i → j et de j → i. Cela permet de déterminer un solde entre deux zones. Ainsi, en un an, le solde entre la petite couronne et Paris est de 2 130 – 1 020 = 1 110 retraités en faveur de la petite couronne.

Source : Insee, Recensement de la population 2015 – exploitation complémentaire

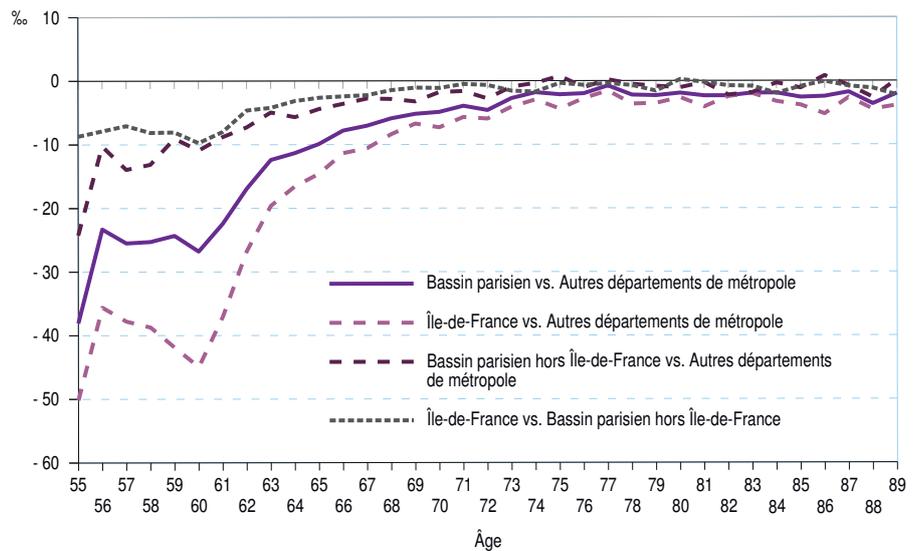
Un territoire peu attractif pour les retraités

En 2015, sur un an, 37 600 retraités ont quitté le Bassin parisien pour s'installer dans un autre département de France métropolitaine, deux fois plus que le nombre de retraités qui ont suivi le chemin inverse. Ainsi, le territoire du Bassin parisien apparaît globalement peu attractif pour les retraités, en particulier pour les plus jeunes d'entre eux. En effet, le solde migratoire, déficitaire à tous les âges, se creuse principalement autour de 60 ans, aux âges de départs en retraite (figure 25). Il revient quasiment à l'équilibre après 75 ans sans toutefois devenir positif. La majorité des départements du Bassin parisien peinent à attirer des retraités, les taux d'entrée demeurant souvent inférieurs à la moyenne des départements de métropole. Cependant, quelques départements de la troisième couronne attirent un peu plus de retraités qu'ils n'en perdent, souvent aux dépens de ceux de l'Île-de-France : l'Eure, l'Eure-et-Loir, l'Indre-et-Loir, le Loir-et-Cher, l'Yonne, l'Aube et la Somme. À l'inverse, la propension au départ est particulièrement forte pour les retraités qui résident au sein de l'Île-de-France. Les taux de sortie apparaissent notablement plus élevés dans les départements franciliens, au-delà de 20%, soit plus du double de la moyenne des départements métropolitains. Le niveau de vie plus élevé des retraités franciliens leur offre davantage d'opportunités de mobilité. Dans les autres départements du Bassin parisien, les taux de sortie gravitent autour de la moyenne.

Un des motifs de départ envisagé peut être celui du retour vers son département d'origine, celui de naissance. Cependant, ces départs ne représentent que 14 % de ceux des retraités du Bassin parisien, une proportion équivalente à celle que l'on observe en dehors de ce territoire. Quand les retraités du Bassin parisien le quittent, leurs préférences se portent le plus souvent vers les départements situés le long de la façade atlantique (figure 26) qui accueillent sur un an 12 000 retraités parisiens. Plus généralement, ils optent pour les départements situés à l'ouest et au sud de la France, notamment ceux de l'arc méditerranéen. Dans l'est et le nord de la France, quelques départements se trouvent déficitaires vis-à-vis du Bassin parisien en termes de flux de retraités. ■

25 Un solde particulièrement déficitaire pour les « jeunes » retraités

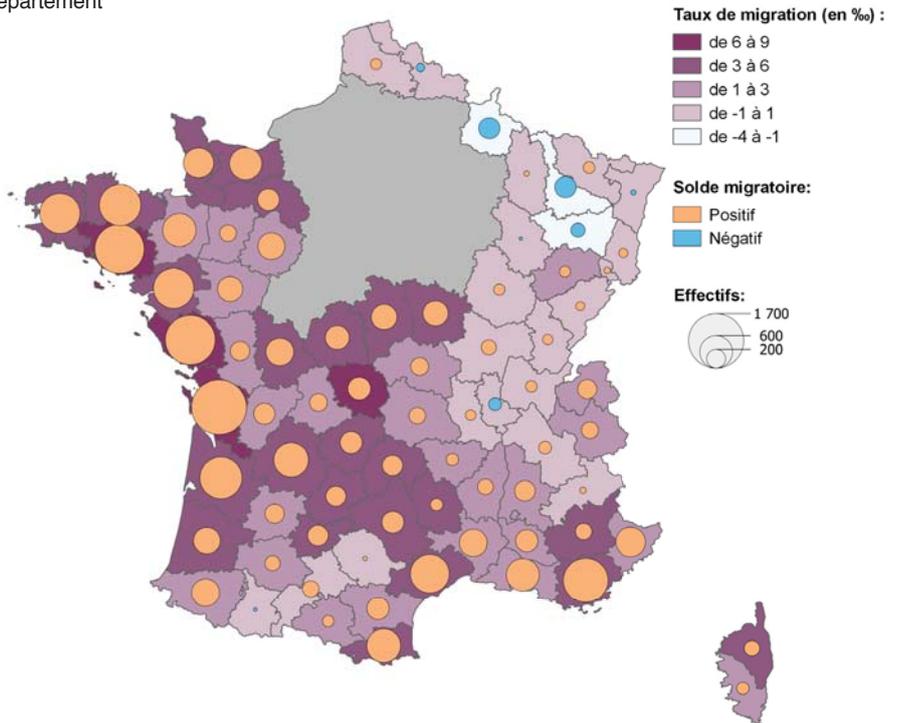
Taux de migration par âge, selon la zone géographique



Source : Insee, Recensement de la population 2015 – exploitation complémentaire

26 Une préférence des retraités parisiens pour l'ouest et le sud de la France

Solde migratoire et taux de migration des retraités vis-à-vis de l'ensemble du Bassin parisien, par département



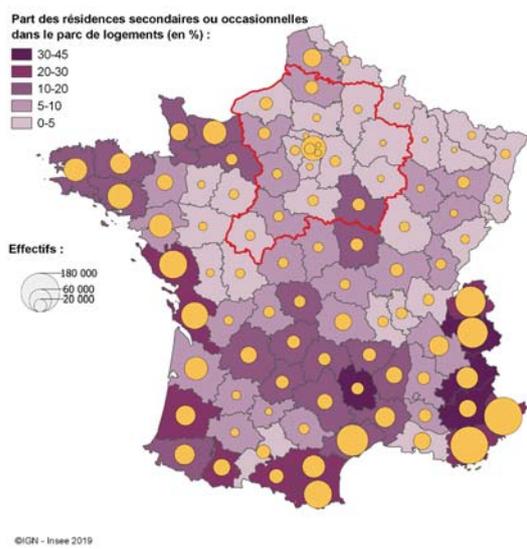
©IGN - Insee 2019

Source : Insee, Recensement de la population 2015 – exploitation complémentaire

Encadré

Des résidences secondaires des Parisiens plus souvent localisées à l'ouest

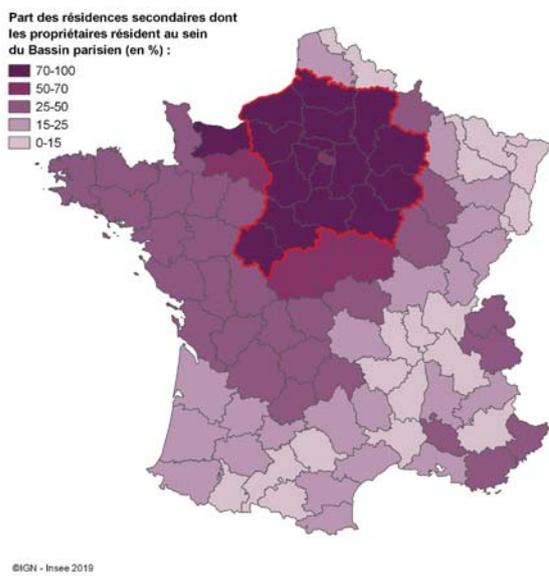
Parmi les éléments pouvant entrer en jeu dans les choix de mobilité résidentielle des retraités du Bassin parisien, la localisation d'une résidence secondaire peut être déterminante. Une corrélation forte (0,68) apparaît au niveau des départements de France métropolitaine entre le taux d'entrée de retraités et la part de résidences secondaires au sein du parc de logements. Ainsi, les taux d'entrée relativement faibles des départements du Bassin parisien et les flux résidentiels internes d'ampleur également modeste peuvent être rapprochés au fait que cet espace est faiblement doté en résidences secondaires. Celles-ci ne représentent que 3 % du parc de logements contre 11 % dans le reste de la France métropolitaine, proportion qui n'est atteinte par aucun des départements constituant le Bassin parisien, l'Yonne s'en approchant toutefois (10,7 %). Elles sont relativement présentes dans l'Eure, l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher, la Somme et à Paris, départements qui affichent les taux d'entrées de retraités parmi les plus élevés au sein du Bassin parisien. La capitale abrite un nombre assez conséquent de ces résidences dont certaines d'entre elles pourraient davantage correspondre à des résidences occasionnelles qu'à des lieux de villégiatures.



Source : Insee, Recensement de la population 2015 – exploitation

Les résidences secondaires peuvent engendrer des flux, démographiques ou financiers, entre les territoires où elles sont localisées et les territoires où résident habituellement leurs propriétaires. Sous cet angle, des liens très forts se dessinent entre les départements du Bassin parisien et ceux du quart nord-ouest de la France. Les départements qui bordent ses frontières ouest et sud sont particulièrement concernés. Dans les départements de l'Orne, de l'Indre, du Cher et de la Nièvre, plus de la moitié des résidences secondaires sont ainsi détenues par des résidents du Bassin parisien. Dans le Calvados, ce sont même les trois quarts des résidences secondaires qui sont dans ce cas. Malgré l'éloignement, les Parisiens sont propriétaires de plus d'un quart des résidences secondaires dans les départements de Savoie et de Haute-Savoie, les départements de la Côte-d'Azur et en Corse du sud. Ils apparaissent moins souvent propriétaires de résidences secondaires localisées dans le sud-ouest, où elles sont pourtant très présentes.

Les propriétaires parisiens de résidences secondaires situées en dehors du Bassin parisien disposent en outre de niveaux de vie plus élevés que les propriétaires non parisiens (niveau de vie médian de 35 800 euros contre 29 000 euros par unité de consommation) et, *a fortiori*, plus élevés que la population résidente.



Source : Insee, Fideli 2017